



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 juillet 2022

Le sept juillet deux mil vingt-deux, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BAUD, régulièrement convoqué le trente juin deux mil vingt-deux, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Pascale GILLET, Maire de BAUD.

Etaient présents : Mme Pascale GILLET, M. Philippe ROBINO, M. Eugène LE PEIH, Mme Martine LE LOIRE, M. Patrick GRIGNON, Mme Isabelle BOHELAY, M. Laurent HAMON, Mme Catherine CADORET, Mme Nelly LE HEN, Mme Marie-José LE GUENNEC, Mme Marie-Yvonne ALLANO, M. Philippe LE VESSIER, Mme Elodie AUGUY, M. Maxime PASCO, Mme Magali ROBIC, M. Anthony LUCAS, Mme Séverine LE SAGER, M. Anthony LE HIR, Mme Maëlle L'HINGUERAT, Mme Patricia LE DIAGON, Mme Nelly FOURQUET, Mme Sophie LE PALLEC, M. Gwénolé JAOUEN, Mme Emmanuelle BOURET, M. Mikael MAHAGNE.

Absents : M. Yvon LE CLAINCHE, M. Franck TRULIN, M. Guillaume SAINT-MICHEL, M. Patrice LE PADELLEC,

Procuration : M. Yvon LE CLAINCHE à M. Philippe ROBINO
M. Franck TRULIN à Mme Martine LE LOIRE
M. Guillaume SAINT-MICHEL à Mme Pascale GILLET
M. Patrice LE PADELLEC à M. Laurent HAMON

Secrétaire de séance : M. Anthony LUCAS

Objet : Mise à disposition de personnel – signature convention.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la demande formulée par le GIE TO 56 de pouvoir bénéficier d'une prestation de service par du personnel communal afin d'assurer l'entretien ménager des bureaux loués au centre associatif.

Elle précise que cette prestation peut être réalisée par une convention de mise à disposition du personnel intervenant déjà dans ce bâtiment et elle propose donc au Conseil Municipal de se prononcer sur cette demande de prestation de service.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

Valide la mise à disposition de personnel communal pour l'entretien ménager des bureaux du centre associatif loués au GIE TO 56,

Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer la convention de mise à disposition à intervenir avec le GIE TO 56 ou toute personne le représentant.

**Pour extrait certifié conforme
Le Maire,**

Le Maire,



Pascale GILLET